



## **ACCORDS SUR LA TRANSPARENCE : VERS UNE REFONTE DES RAPPORTS AUTEURS/PRODUCTEURS**

La Guilde Française des Scénaristes a signé hier les accords interprofessionnels relatifs à la transparence dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel.

En premier lieu, elle tient à saluer la qualité des discussions qui ont pu, à l'occasion de la négociation de ces accords, se tisser avec les organisations professionnelles et les organismes de gestion collective.

Elle remercie chaleureusement le Ministère de la Culture, le CNC, la DGMIC et la médiatrice Francine Mariani-Ducray pour avoir contribué à ces échanges.

Dans le secteur du cinéma, les accords signés assureront aux auteurs l'obtention des informations légales nécessaires au calcul de leurs rémunérations proportionnelles, avec le même niveau de transparence que celui existant entre producteurs et distributeurs.

Dans le domaine de l'audiovisuel, l'accord conclu marque une étape importante en vue de la restauration du lien de confiance entre scénaristes et producteurs de fiction et d'animation quant à l'exploitation des œuvres audiovisuelles.

En effet, en parvenant à une définition commune des recettes nettes part producteur, cet accord facilitera, pour les auteurs, la négociation des rémunérations proportionnelles à leur revenir, et pour les producteurs l'établissement des redditions de comptes destinées aux auteurs.

La Guilde sera présente au rendez-vous fixé, dès septembre, pour reprendre les discussions interprofessionnelles en vue de mieux encadrer la rémunération des scénaristes de fiction, leurs pratiques contractuelles avec les producteurs, et les modalités d'association des scénaristes au succès des œuvres.